

## Communiqué de presse

### Conseil d'administration du 16 février 2022

#### Année 2021 : financements au rendez-vous des engagements en faveur des infrastructures de transport

La Défense, le 17 février 2022 - Le Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) s'est réuni le 16 février 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe Béchu.

Il a été l'occasion d'**arrêter les comptes 2021** qui marquent une hausse significative en engagements et dépenses qui ont permis de d'assurer les financements des engagements en faveur des infrastructures de transport qui peut se résumer ainsi **4,43Md€** (2020 : 2,6Md€ en) d'autorisations d'**engagements** et **3,05Md€** (2020 : 2,8Md€) de crédits de **paiements** consommés et **3,15Md€** (2,9Md€) de recettes réalisées.

L'exercice c'est inscrit dans le **respect de la trajectoire de la loi d'orientation des mobilités (LOM)**, de la **mise en œuvre du plan de relance** et du financement des grands projets structurants : le **canal Seine-Nord Europe** et le **tunnel Lyon Turin**.

Ont bénéficié aux **modes alternatives** à la route :

- 73% des **autorisations d'engagement** (fer : 36% ; transports en commun et mobilités actives : 25% ; transport fluvial et ports maritimes : 8%) ;
- 68% des **crédits de paiement** (fer : 42% ; transports en commun et mobilités actives : 13% ; transport fluvial et ports maritimes : 11%) ;

Les **infrastructures routières** ont 31% des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

En ce qui concerne plus spécifiquement le **plan de relance** dans le périmètre de l'Agence, 67% (1,8Md€) des engagements et 18% (0,5Md€) des paiements ont été mis en œuvre fin 2021.

Les **ressources** étaient à 78% générés par une partie de la TICPE (41%), les concessions autoroutières (29%) et une par une partie des amendes radar (8%), les subventions budgétaires ont principalement été versés au titre du financement du plan de relance.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé **15 conventions et avenants**, 3 au titre du plan de relance et 12 hors relance pour un montant global de 897,5M€.

En ce qui concerne le **plan de relance**, 98% des engagements prévus sont désormais approuvés dont plus de 2/3 en faveur des modes alternatives à la route.

Le **colloque européen** « *Décarbonation des mobilités : l'avenir du financement des infrastructures de transport* » se tiendra le **22 février 2022** dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et sous le haut-patronage du ministre délégué aux transports. Il sera l'occasion d'échanger des expériences, meilleures pratiques et perspectives avec homologues de l'agence, scientifiques et acteurs publics. Ce colloque est co-organisé avec l'Université Gustave Eiffel et en partenariat avec le CEREMA et TDIE. Pour plus d'information : <https://conference.afit-france.fr>.

Le prochain se tiendra le **6 avril**. Les autres séances sont prévues le 15 juin, 12 octobre et le 14 décembre.

*Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.*

*L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de grands projets structurants (canal Seine Nord Europe, tunnel transalpin Lyon-Turin) et le volet transports du plan de relance.*

*Le budget annuel de l'Agence dépasse de 3 milliards d'Euros. L'AFIT France est gouverné par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Le budget de l'agence provient de recettes affectées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes radars automatiques*

*Pour en savoir plus : [www.afit-france.fr](http://www.afit-france.fr). Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité, les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...*

**Contacts presse du ministère  
de la transition écologique**

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

**Contact presse de l'AFIT France**

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : [katrin.moosbrugger@developpement-durable.gouv.fr](mailto:katrin.moosbrugger@developpement-durable.gouv.fr)

**Contact presse colloque européen :**

Tél : 01 81 66 83 83

Mél : [sandrine.witeska@univ-eiffel.fr](mailto:sandrine.witeska@univ-eiffel.fr)